



**PRIX INDICATIFS
DES ENTREPRISES AGRICOLES
ET IMMEUBLES AGRICOLES BATIS**

2005

Statistique ECR 6

Etablie sur la base des publications du Registre foncier, Delémont, de 2000 à 2005

Les prix de vente des entreprises agricoles sont comparés par l'intermédiaire de leurs valeurs officielles. Les entreprises agricoles ont été vendues pour des prix moyens représentant les multiples suivants de leurs valeurs officielles :

Zones de plaine du Canton du Jura (4 ventes, statistique non significative)

(1,83)

=====

fois la valeur officielle

Zone des collines + zones de montagne du Canton du Jura (29 ventes)

2,61

===

fois la valeur officielle

Canton du Jura, toutes zones confondues (33 ventes)

2,51

===

fois la valeur officielle

Pour le calcul du prix licite au sens de l'art. 66 LDFR, il y a lieu d'ajouter 5 % aux facteurs indiqués.

Les prix sont indicatifs. Une expertise avec visite des lieux est nécessaire dans tous les cas.

Courtemelon, le 15 septembre 2005 – BB/OB/as